Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Actualités OFS

5 Prix

Neuchâtel, juillet 2011

L'indice suisse des prix de la construction Octobre 2010=100

Aperçu méthodologique

Renseignements:
Yves Guillod, OFS, Section Prix, tél.: 032 713 61 45
e-mail: yves.guillod@bfs.admin.ch
N° de commande: 623-1000

Espace de l'Europe
CH-2010 Neuchâtel
www.statistique.admin.ch

Table des matières

1 La révision de la statistique des prix 2010 3

2 La révision de l'indice suisse des prix de la construction d'octobre 2010 3

3 L'indice suisse des prix de la construction en bref 3

3.1 Définition générale de l'indice 3

3.2 Applications 3

3.3 Indice des prix/indice des coûts 4

3.4 Régionalisation 4

4 Les bases méthodologiques du nouvel indice (octobre 2010=100) 4

4.1 Les prix relevés 4

4.2 L'indice de Laspeyres 5

4.3 La méthode des prix des prestations 5

4.4 Règles de calcul 5

4.5 Les nomenclatures 5

4.6 Les types d'objet 6

4.7 La pondération 7

4.8 Les fournisseurs de données 8

4.9 La périodicité 9

4.10 Les formulaires de relevé 9

5 Exploitation, diffusion et renseignement 9

6 Bases légales et protection des données 10

Annexe 1 11

Les sept grandes régions officielles de la Suisse

Annexe 2 12

Structure générale et pondération des types d'objet de la statistique des prix de la construction (octobre 2010=100)

Annexe 3 17

Pondérations des grandes régions dans le cadre de la statistique des prix de la construction (octobre 2010=100)

Annexe 4 17

Liste des branches de la statistique des prix de la construction

Annexe 5 18

Exemple de formulaire de relevé des prix de la statistique des prix de la construction

Le nouvel indice suisse des prix de la construction

1 La révision de la statistique des prix 2010

Le système de statistiques des prix de l'Office fédéral de la statistique (OFS) comprend l'indice suisse des prix à la consommation (mensuel), l'indice des prix à la production et à l'importation (mensuel) ainsi que l'indice suisse des prix de la construction (semestriel). Ces indices sont complétés par une comparaison spatiale internationale du niveau des prix (annuel).

La statistique des prix a été révisée de manière approfondie pour l'année 2010:

- Indice suisse des prix à la consommation (nouvelle base décembre 2010),
- Indice des prix à la production et à l'importation (nouvelle base décembre 2010),
- Indice des prix de la construction (nouvelle base octobre 2010).

2 La révision de l'indice suisse des prix de la construction d'octobre 2010

Après plus de dix années d'existence, la statistique des prix de la construction a été, pour la première fois, soumise à une révision. Jusqu'ici, elle n'avait été que développée et adaptée au fil des ans.

Les objectifs de cette révision consistaient notamment à:

- contrôler la pertinence des méthodes de relevé et de calcul,
- réactualiser les types d'objet qui ont pour certains une quinzaine d'années et les compléter,
- limiter au maximum la charge de travail occasionnée aux entreprises (principale source de données),
- mettre la statistique des prix de la construction en conformité avec les règlements de l'UE et
- mieux couvrir les nouveaux besoins des utilisateurs.

La révision de 2010 se caractérise toutefois par une continuité avec l'indice des prix de la construction établi jusque-là puisqu'il n'a pas été nécessaire de changer la méthode de relevé (prix des prestations) et de calcul.

3 L'indice suisse des prix de la construction en bref

3.1 Définition générale de l'indice

L'indice suisse des prix de la construction est un indicateur conjoncturel qui mesure l'évolution effective des prix du marché des entreprises travaillant dans la construction. Il relève principalement des prix de contrats, après déduction des rabais accordés.

Ses résultats reflètent les fluctuations de l'offre et de la demande, ainsi que les gains de productivité. Ils sont présentés aussi bien pour la construction dans son ensemble, que pour le bâtiment et le génie civil, eux-mêmes subdivisés en différents types d'objet (cf. chapitre 4.6).

3.2 Applications

Les principaux champs d'application de l'indice des prix de la construction sont les suivants:

- Indicateur économique
 - mesure du renchérissement et
 - indicateur conjoncturel
- Base pour le calcul de valeurs réelles
 - déflation de diverses valeurs nominales des comptes nationaux et du secteur de construction afin de déterminer les évolutions réelles de l'économie nationale
- Analyses et comparaisons
 - pour l'ensemble de l'économie,

 - pour des branches ou
 - pour des prestations
- Applications pratiques directes
 - adaptations, c'est-à-dire indexation des montants de budgets, devis ou crédits.

Depuis avril 2003, les prix relevés pour calculer l'indice sont également utilisés pour fournir des valeurs référentielles pour des éléments calculés définis selon la nomenclature du «code des frais par éléments» (CFE) du CRB[1].

3.3 Indice des prix/indice des coûts

L'indice des prix de la construction mesure l'évolution des prix des principaux types d'objet du bâtiment et du génie civil. Il fait apparaître l'évolution des prix que les différentes entreprises participant à la construction d'un ouvrage demandent pour leurs prestations selon le contrat qu'elles ont conclu avec le maître de l'ouvrage. Il s'agit donc du prix de vente qu'une entreprise obtient effectivement sur le marché pour ses prestations.

Un tel indice, applicable pour indexer des budgets ou des devis à l'évolution effective du marché de la construction, doit être différencié d'un indice de coûts.

L'indice des coûts suit, quant à lui, l'évolution des coûts inhérents à la production d'une prestation de construction (matériaux, salaires, inventaire et prestations de tiers). Il reflète ainsi les fluctuations effectives des coûts de l'entrepreneur pendant la durée des travaux de construction, sans tenir compte de ses bénéfices et pertes.

3.4 Régionalisation

L'indice des prix de la construction est régionalisé selon la subdivision de la Suisse en 7 grandes régions (Région lémanique, Espace Mittelland, Suisse du Nord-Ouest, Zurich, Suisse orientale, Suisse centrale et Tessin), officialisée au début de 1998 par le Département fédéral de l'intérieur (cf. carte de l'annexe 1).

Les particularités du secteur de la construction requièrent la régionalisation des résultats de la statistique. En effet, si pour certains domaines de l'économie, les marchés sont nationaux, voire internationaux ou même mondiaux, dans le secteur de la construction, les marchés sont le plus souvent régionaux pour ne pas dire locaux.

[1] Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB) qui développe des standards pour la conception, l'exécution et la gestion d'ouvrages.

Même si les marchés régionaux sont plus ouverts en raison d'une concurrence plus vive, de l'importance supra régionale de certaines grandes entreprises et d'une plus grande mobilité du côté de l'offre, ils continuent à former une caractéristique importante du secteur de la construction en Suisse.

4 Les bases méthodologiques du nouvel indice (octobre 2010=100)

4.1 Les prix relevés

La statistique des prix de la construction est basée sur des relevés directs auprès des entreprises de la construction (y c. des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, des assurances et des banques). Pour le calcul de l'indice, les prix sont principalement relevés selon la méthode des prix des prestations (voir chapitre 4.3).

Les prix relevés sont des prix du marché, pour des opérations de construction définies principalement à l'aide du Catalogue des articles normalisés (CAN) du Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB).

Les prix doivent correspondre aussi bien à la prestation décrite qu'à la quantité demandée; mais le type d'objet pour lequel ils ont été calculés n'est pas déterminant. Ces prix doivent provenir de contrats effectivement conclus durant les périodes de relevé: janvier à avril pour l'indice d'avril et juillet à octobre pour celui d'octobre.

Les prix sont fournis à chaque fois pour une région déterminée. C'est bien la localisation de l'ouvrage duquel proviennent les prix qui détermine la région, et non le domicile de l'entreprise communiquant les prix.

Si un fournisseur de données ne peut communiquer, pour une période ou pour certaines positions, que des prix définis dans le cadre d'une offre, ces derniers sont également saisis et adaptés, partout où cela est possible, afin qu'ils soient le plus proche possible des prix effectifs du marché. Pour ce faire on a recours au rabais maximal qu'aurait consenti l'entreprise pour obtenir le mandat. Ces adaptations ne sont effectuées que selon les indications des fournisseurs de données.

Les prix relevés sont des prix nets, desquels le rabais, mais non l'escompte – considéré comme une modalité de paiement – est déduit. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sur laquelle les entreprises n'ont aucune influence et qui n'est donc pas un facteur conjoncturel, n'est pas prise en compte.

4.2 L'indice de Laspeyres

L'indice des prix de la construction est calculé selon la méthode de Laspeyres qui mesure l'évolution des prix au fil du temps pour des schémas de structure et de pondération clairement définis par type d'objet lors de la période de base et maintenus constants.

L'indice des prix de Laspeyres peut être représenté avec la formule suivante:

$$(1)\quad I^t = \frac{\sum_{i=1}^{n} q_i^0 p_i^0 \frac{p_i^t}{p_i^0}}{\sum_{i=1}^{n} q_i^0 p_i^0} = \sum_{i=1}^{n} g_i^0 I_i^t$$

où

$$(2)\quad g_i^0 = \frac{q_i^0 p_i^0}{\sum_{i=1}^{n} q_i^0 p_i^0} \quad (3)\quad I_i^t = \frac{p_i^t}{p_i^0}$$

i = prestation i, position de l'indice i

I^t = niveau de l'indice dans la période de relevé t

q_i^0 = «quantité» de la prestation i dans la période de base

p_i^0 = prix de la prestation i dans la période de base

p_i^t = prix de la prestation i dans la période de relevé

g_i^0 = part du chiffre d'affaires de la prestation i dans le chiffre d'affaires total de la branche pendant la période de base

4.3 La méthode des prix des prestations

Pour le calcul de l'indice des prix de la construction, les prix sont principalement relevés selon la méthode des prix des prestations. Celle-ci part de l'idée que la construction n'est pas un tout, mais la somme des diverses prestations partielles des différents corps de métier. Elle consiste donc à demander périodiquement, aux fournisseurs de données, leurs prix pour une série de prestations clairement définies et que l'on admet représenter avec suffisamment de précision les types d'objet de construction dont on veut mesurer l'évolution.

Les prestations sélectionnées représentent environ 20% des prestations composant l'offre complète de chaque corps de métier, mais environ 80% des coûts engendrés par chacun d'eux pour réaliser l'entier de son travail pour les types d'objet considérés.

Dans les domaines des installations techniques du bâtiment, des ascenseurs, des cuisines et des honoraires, où les prestations dépendent fortement du type et de la taille des objets considérés, l'expérience a montré que la méthode des prix des prestations était peu appropriée. On a ainsi appliqué la méthode des appels d'offre dans ces domaines.

Contrairement à la méthode des prix des prestations, la méthode des appels d'offres consiste à demander aux fournisseurs de données des offres de prix pour des objets de référence définis avec précision.

4.4 Règles de calcul

Les prix communiqués chaque semestre sont donc relevés par prestation, par fournisseur de données et par région. Ils sont ensuite transformés en indices élémentaires. On ne compare ainsi entre deux périodes qui se suivent que les prix du même fournisseur de données et ce pour la même prestation.

Pour déterminer l'évolution des prix d'une position de l'indice, on calcule une moyenne arithmétique des indices élémentaires appartenant à cette position dans une région. Les indices des différentes positions ainsi obtenus sont ensuite agrégés à l'aide des schémas de structure et de pondération en indices des groupes principaux ainsi qu'en indices totaux par type d'objet et par grande région.

4.5 Les nomenclatures

Pour observer l'évolution des prix dans le secteur de la construction, il est nécessaire de disposer de nomenclatures comportant des descriptions exactes de toutes les prestations et de la structure des types d'objet et qui soient adaptées aux différentes utilisations de la statistique des prix de la construction. Le Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB) a développé une systématique de différentes nomenclatures qui satisfait à ces exigences.

Le relevé des prix est basé, pour la plupart des prestations, sur les «catalogues des articles normalisés» (CAN construction) du CRB qui décrivent et définissent les prestations élémentaires des différents corps de métier. Ils sont régulièrement utilisés dans la pratique par les entreprises qui livrent leurs prix. Cette nomenclature représente ainsi une bonne base pour constituer des agrégations statistiques. Si un catalogue n'est pas en usage dans une branche, on se réfère dans ce cas à la pratique dans cette dernière.

Les indices des types d'objet sont structurés et publiés selon le «Code des frais de construction» (CFC) du CRB, dont la nomenclature est structurée comme un plan

comptable (par agrégation d'articles du CAN), dans le but d'identifier, à la fin d'une construction, les coûts respectifs des différents maîtres d'état ayant participé à sa réalisation.

Le CRB a introduit en 2009 une nouvelle version de son CFC (eCCC-Bât), qui aura toutefois besoin de quelques années encore avant de remplacer la précédente dans la pratique. Ainsi, tous les types d'objets (ceux observés jusqu'à présent et ceux nouvellement introduits dans le cadre de la révision) sont pour le moment encore structurés selon l'ancien CFC. Les résultats des types d'objet continueront donc d'être publiés comme jusqu'à présent selon cette ancienne nomenclature. L'avenir nous dira, en fonction de la rapidité avec laquelle la nouvelle structure remplacera l'ancienne, quand il deviendra nécessaire d'établir une clé de passage afin de pouvoir publier les résultats également selon la nouvelle nomenclature.

A côté de ces nomenclatures spécifiques, l'indice suisse des prix de la construction est également conforme à la nomenclature générale des activités économiques (NOGA), laquelle est construite à partir de la systématique des activités économiques de l'UE. De cette façon, on peut utiliser l'indice des prix de la construction pour des comparaisons ou le mettre à disposition d'autres statistiques utilisant la NOGA (notamment les comptes de production des comptes nationaux et la statistique de la production, des commandes et des chiffres d'affaires dans la construction).

4.6 Les types d'objet

Les six types d'objet observés jusqu'à présent (quatre dans le bâtiment et deux dans le génie civil, voir le schéma 1 ci-dessous) constituent toujours une part significative des ouvrages construits en Suisse. Ils ont par conséquent été maintenus dans le cadre de la révision, mais les objets qui les représentent ne sont plus les mêmes, ils ont été mis à jour. Le maintien des types d'objet observés jusqu'à présent permet, malgré les modifications effectuées au niveau des objets eux-mêmes, de garantir la continuité des indices.

Dans le cadre de la révision et pour répondre aux nombreuses demandes des utilisateurs, plusieurs types d'objets supplémentaires ont été introduits lors du relevé d'octobre 2010 (voir le schéma 1 ci-dessous). Ainsi, de nouvelles données seront fournies, dans le domaine du bâtiment, pour la construction d'une maison individuelle, pour celle d'une grande halle industrielle avec une structure métallique et pour la rénovation d'un immeuble administratif.

Dans le domaine du génie civil, le projet de relever des données pour la construction d'un pont a dû être abandonné. Il s'est avéré qu'il serait extrêmement difficile d'obtenir des prix représentatifs pour une majorité des prestations d'un tel objet. Par contre, il a été décidé de relever des données pour la construction d'une paroi antibruit.

T1 Types d'objet

Secteur du bâtiment	Maintenu/Nouveau
Bâtiment à plusieurs logements	Maintenu, avec nouvel ouvrage
Bâtiment à plusieurs logements en bois	Maintenu, ouvrage identique
Maison individuelle	Nouveau
Bâtiment administratif	Maintenu, avec nouvel ouvrage
Halle industrielle	Nouveau
Rénovation de bâtiment à plusieurs logements	Maintenu, avec nouvel ouvrage
Rénovation de bâtiment administratif	Nouveau
Secteur du génie civil	**Maintenu/Nouveau**
Construction de route	Maintenu, avec nouvel ouvrage
Construction de passage inférieur	Maintenu, avec nouvel ouvrage
Construction de paroi antibruit	Nouveau

Pour définir les types d'objet – aussi bien ceux observés jusqu'à présent que ceux nouvellement introduits – on s'est référé, pour chaque type d'objet, à un objet réel réalisé récemment en Suisse. On a déterminé les caractéristiques que devait couvrir chaque type d'objet, afin de retenir uniquement des objets représentatifs, présentant un maximum de spécificités et de caractéristiques propres à l'ensemble des objets d'un même type. L'utilisation de tels objets réels offre d'une part la possibilité de donner plus de détails sur le mode d'exécution dans les formulaires de relevé et, d'autre part, de connaître toutes les dimensions des objets et de calculer des prix moyens absolus par m^2 ou m^3.

4.7 La pondération

Il faut ici distinguer les pondérations des prestations de construction pour calculer les indices par type d'objet, les pondérations des types d'objet pour calculer les indices globaux pour le bâtiment et le génie civil et finalement les pondérations des grandes régions.

L'année 2008 a été choisie comme base pour les pondérations. En 2008 en effet, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel était de 1,9%, contre 3,6% en 2007. En automne 2008, la crise financière et conjoncturelle internationale a éclaté et entraîné un recul du PIB de 1,9% en 2009. Les estimations laissent espérer une croissance d'environ 2,5% en 2010.

Même si le secteur de la construction a plutôt bien résisté à la crise, les investissements réalisés dans ce domaine, sur lesquels sont basées les pondérations des types d'objet et des grandes régions, ont suivi une évolution comparable au PIB. Ce sont donc les investissements réalisés dans la construction au cours de l'année 2008, selon les données de la statistique de la construction et des logements établie par l'OFS, qui ont été retenus comme base pour les pondérations.

Pondérations des prestations de construction à l'intérieur d'un type d'objet

Les pondérations des prestations pour chaque type d'objet de construction ont été revues en fonction des nouveaux ouvrages retenus.

Il s'est agi en effet de se procurer et d'analyser les décomptes finaux des objets choisis afin d'en tirer les schémas de structure et les pondérations.

Il a été admis que les modes de construction, dans un petit pays comme la Suisse, sont très similaires (voire semblables) dans toutes les régions. Les pondérations ont ainsi été établies de manière uniforme pour toute la Suisse et sont donc valables dans toutes les grandes régions (l'annexe 2 présente la structure générale de chacun des 10 types d'objet de la statistique révisée).

Pondérations des types d'objet

La pondération des types d'objet sert à l'agrégation permettant d'obtenir l'indice pour le bâtiment d'une part, l'indice pour le génie civil d'autre part et, finalement, l'indice général des prix de la construction par grande région.

Pour pondérer les différents types d'objet, on s'est basé sur les investissements réalisés dans la construction en 2008 selon les données de la statistique de la construction et des logements établie par l'OFS. Pour permettre de pondérer tous les types d'objet de la statistique révisée, ces données ont toutefois dû être complétées.

En effet, la statistique de la construction et des logements ne définit pas la part de la construction de bâtiments à plusieurs logements en bois dans l'ensemble de la construction de bâtiments à plusieurs logements. Il a donc fallu avoir recours à des données complémentaires de la Berner Fachhochschule für Architektur, Bau und Holz de Bienne[2] pour connaître cette part.

De plus, les données de la statistique de la construction et des logements de l'OFS sont basées sur un relevé des permis de construire et ne prennent donc pas en compte les travaux d'entretien privés. Afin de tout de même prendre en considération cette part non négligeable de travaux du bâtiment dans le calcul des nouvelles pondérations, nous avons pris comme référence, pour le volume complet de l'activité de la construction, les chiffres d'affaires réalisés par l'ensemble des entreprises de la construction (comprenant les travaux soumis et non soumis à autorisations). Nous avons admis que la différence entre ce montant et le montant des dépenses et investissements réalisés dans la construction soumis à autorisations (calculé par la statistique de la construction et des logements) représentait la part que nous cherchions de travaux non soumis à permis de construire et l'avons donc ajouté à la somme des travaux de transformation et rénovation calculée par cette dernière.

Pour ce qui est du génie civil, d'autres sources complémentaires ont aussi été mises à contribution afin de parvenir à définir la part des ouvrages d'art et celle des parois antibruit. Le compte routier établi par l'OFS nous a fourni les indications relatives aux routes cantonales et communales, l'office fédéral des routes (OFROU) celles concernant les routes nationales et finalement les CFF celles touchant à la construction ferroviaire.

Ce schéma de pondération a été établi à l'échelle de la Suisse et est appliqué de façon identique pour toutes les grandes régions (voir le schéma 2).

[2] Berner Fachhochschule, Hochschule für Architektur, Bau und Holz, «Wood Monitoring Public, Holz- und Baumarktdaten», 2007–2009, Bienne 2010

T2 Pondération des types d'objet

Domaine	en pourcent
Construction: total	**100%**
Bâtiment:	**80,93%**
Nouvelles constructions	**43,37%**
Bâtiment à plusieurs logements	22,05%
Bâtiment à plusieurs logements en bois	3,19%
Maison individuelle	8,28%
Bâtiment administratif	5,65%
Halle industrielle	4,20%
Rénovations	**37,56%**
Rénovation de bâtiment à plusieurs logements	21,73%
Rénovation de bâtiment administratif	15,83%
Génie civil:	**19,07%**
Construction de route	15,32%
Construction de passage inférieur	2,97%
Construction de paroi antibruit	0,78%

Pondération des grandes régions

Comme chaque prix fourni appartient à sa région (voir chapitre 4.1), un indice de prix est calculé par objet et par grande région. Les indices de prix des sept grandes régions sont ensuite agrégés en un indice suisse par type d'objet. Pour ce faire, il faut déterminer les parts des grandes régions pour chaque type d'objet.

Les parts des grandes régions dans le calcul des indices suisses pour chaque type d'objet ont été revues selon le même principe que la pondération des types d'objet, à savoir sur la base des investissements réalisés dans la construction au cours de l'année 2008, selon les données de la statistique de la construction et des logements de l'OFS.

Le nouveau schéma de pondération, introduit à l'issue de cette révision, en octobre 2010, est présenté à l'annexe 3.

4.8 Les fournisseurs de données

La statistique des prix de la construction est basée sur des relevés directs auprès des entreprises. Des formulaires de relevé sont envoyés à quelque 5000 entreprises travaillant dans le secteur de la construction au sens large, donc y compris des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, des compagnies d'assurances et des banques. Ces entreprises, choisies au hasard pour la majorité d'entre elles, sont réparties dans toutes les régions de Suisse.

Pour ce faire, l'échantillon des fournisseurs de données a été tiré au hasard, lors de l'introduction de la statistique en 1998, à l'aide d'une stratification portant sur la taille des entreprises (nombre de grandes entreprises et de PME selon la structure de la production des différentes branches), la grande région et le corps de métier, afin d'obtenir la meilleure représentation possible.

Dans les branches et régions où le nombre d'entreprises existantes était suffisamment élevé, un échantillon aléatoire d'adresses a alors été tiré à partir du registre des entreprises et établissements (REE) de l'OFS. Cette procédure a été répétée pour chaque branche, dans chaque grande région.

Pour les branches représentées par un nombre peu élevé d'entreprises, il a été procédé à des choix ciblés ou alors, dans de rares cas, il a été fait appel à l'ensemble des entreprises du domaine en question. Leur participation régulière prend alors une importance toute particulière.

Finalement, il faut préciser encore que l'échantillon a été adapté et complété pour garantir la rentrée de suffisamment de données au cours des années. Il reste ainsi valable pour l'indice révisé. Cet élément est important dans la mesure où le calcul de la statistique des prix de la construction se base sur des indices élémentaires (voir chapitre 4.4 ci-dessus).

Dans le cadre de la révision, il a été clarifié dans quelle mesure il existe des alternatives aux entreprises dans la collecte des données (même si les entreprises représentent encore et toujours le groupe principal des fournisseurs de données) et dans quels domaines, il serait possible d'avoir également recours à des données secondaires.

La piste des maîtres d'ouvrages publics, par exemple, est envisagée et des contacts ont déjà été établis avec les offices cantonaux des ponts et chaussés, mais aussi des bâtiments. Dans le génie civil tout particulièrement, le recours aux données des maîtres d'ouvrages publics doit être considéré comme une réelle alternative. Celle-ci va être testée dans les années à venir et, en cas de succès, être introduite.

Dans l'immédiat et pour simplifier au maximum le travail des entreprises d'un maximum de branches, l'OFS collabore avec le CRB (Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction) afin d'offrir à des entreprises toujours plus nombreuses la possibilité de

remplir de façon électronique les formulaires via la plateforme internet du CRB.

Pour toutes les branches où cela est possible, les formulaires de relevé des prix sont ainsi disponibles aussi sous forme électronique.

4.9 La périodicité

L'indice des prix de la construction est calculé et publié semestriellement, sur la base de prix provenant de contrats effectivement conclus durant les périodes allant de janvier à avril pour l'indice d'avril et de juillet à octobre pour l'indice d'octobre.

Depuis le troisième trimestre 2005 toutefois, une estimation trimestrielle de l'évolution des prix de la construction est également fournie chaque année pour le premier, respectivement le troisième trimestre, au Secrétariat d'état à l'économie et à la Banque nationale suisse. Ces résultats trimestriels se basent sur un calcul intermédiaire effectué à partir des données de l'enquête en cours déjà saisies à la fin du trimestre concerné. Afin de refléter le plus fidèlement possible l'évolution du premier, respectivement du troisième, trimestre de l'année, une sélection des prix saisis dans la banque de données est effectuée. Seuls ceux correspondant à des contrats (ou à des offres) des mois de janvier à mars, respectivement de juillet à septembre, sont pris en considération pour ce calcul intermédiaire.

Dans le cadre d'Eurostat et selon les accords bilatéraux II signés avec l'UE, l'OFS doit publier les résultats de l'indice des prix de la construction de manière trimestrielle et non plus semestrielle.

Ainsi, pour satisfaire aux exigences européennes tout en évitant que l'augmentation de la périodicité du relevé ne charge davantage les entreprises, l'OFS transmet dorénavant aussi à Eurostat les résultats trimestriels décrits ci-dessus.

Ces valeurs doivent être considérées comme des estimations et ne sont pas intégrées dans la série officielle des résultats de la statistique des prix de la construction qui continue d'être semestrielle.

4.10 Les formulaires de relevé

La statistique des prix de la construction est basée sur des relevés directs auprès des entreprises. Des formulaires de relevé sont envoyés à quelque 5000 entreprises travaillant dans le secteur de la construction et couvrant la grande majorité des branches de ce domaine (l'annexe 4 présente la liste des branches interrogées par la statistique et l'annexe 5 un exemple de formulaire que les entreprises sont appelées à remplir).

Lors de chaque période de relevé, les entreprises de la construction communiquent à l'OFS entre 25'000 et 30'000 prix.

En complément à l'envoi traditionnel de formulaires papier l'OFS offre, au travers de la plateforme internet du CRB, la possibilité de remplir leur formulaire de façon électronique (voir chapitre 4.8).

Dans le cadre de la révision, la mise à jour des formulaires de relevé a permis de supprimer certaines prestations, d'en remplacer d'autres ou encore d'en ajouter, afin de correspondre aux nouveaux objets réels choisis.

5 Exploitation, diffusion et renseignement

Une fois le relevé des prix de la construction puis le calcul définitif effectués, la statistique des prix de la construction fait l'objet de différentes exploitations.

Les résultats de l'indice suisse des prix de la construction sont publiés semestriellement sous la forme d'un communiqué de presse qui présente la première analyse, ainsi que les résultats généraux.

D'autres analyses s'effectuent dans le cadre de commentaires sur l'évolution des prix dans l'Annuaire statistique suisse, de publications des offices statistiques régionaux, de revues spécialisées et d'articles ou commentaires réalisés ad hoc.

Des valeurs référentielles moyennes pour des éléments calculés sont de plus élaborées, depuis avril 2003, à partir des prix relevés par la statistique des prix de la construction. Elles sont disponibles uniquement sous forme de CD-ROM ou en ligne moyennant un émolument.

L'OFS est par ailleurs chargé par différents autres offices fédéraux de calculer et de mettre à disposition différents indices combinés.

Sur demande, différentes exploitations ad hoc – régulières ou uniques – sont établies.

Finalement, l'offre proposée sur le site internet www.pco.bfs.admin.ch permet un accès aux résultats détaillés de l'indice des prix de la construction, de même qu'aux communiqués de presse et autres informations.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la statistique ou de sa révision:

Indice suisse des prix de la construction:

Yves Guillod, tél. 032 713 61 45
e-mail: yves.guillod@bfs.admin.ch

Eduard Schirach, tél. 032 713 61 71
e-mail: eduard.schirach@bfs.admin.ch

Révision de l'indice suisse des prix de la construction:

Marie-Claude Pointet, tél. 032 713 69 18
e-mail: marie-claude.pointet@bfs.admin.ch

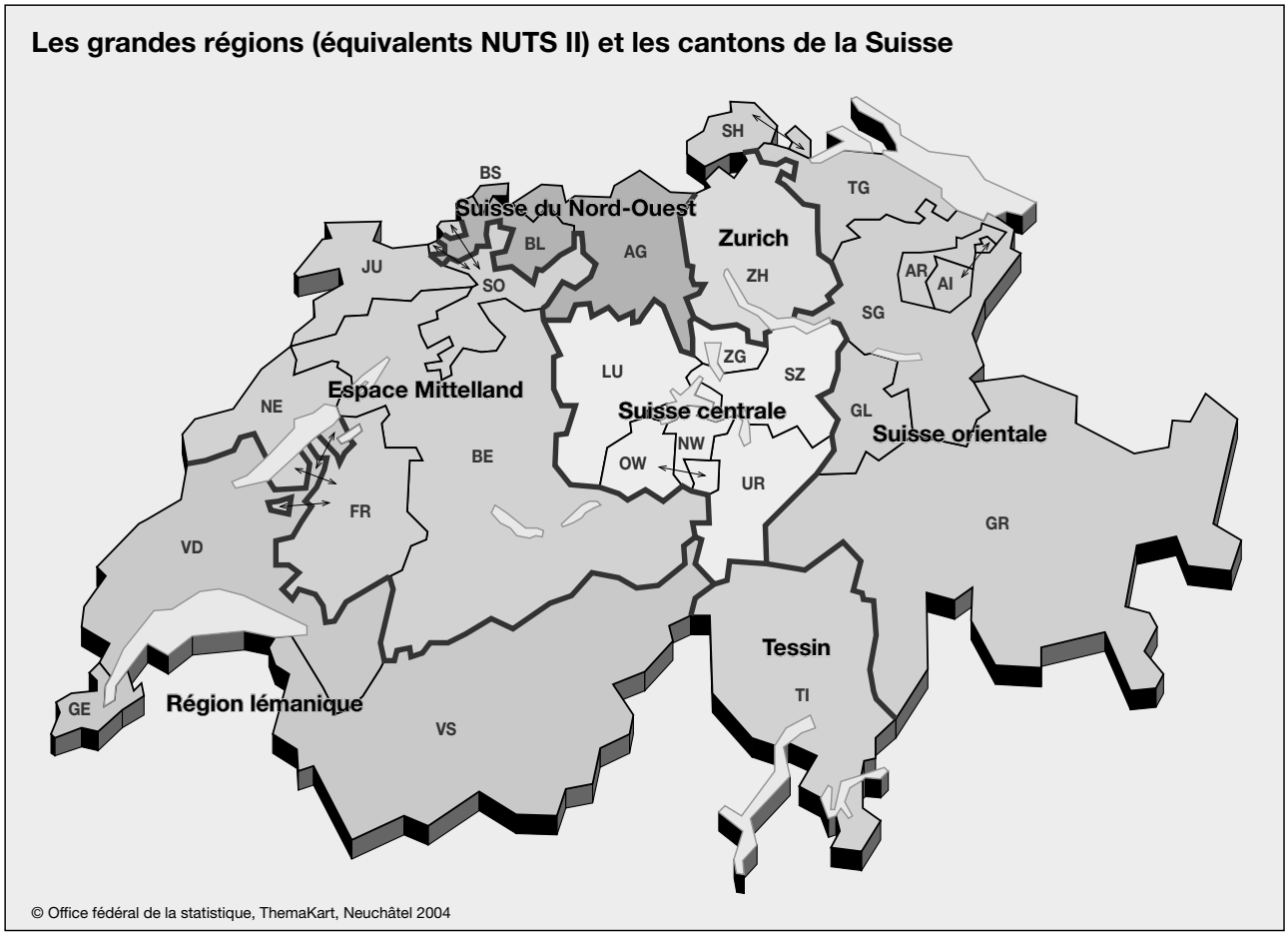
6 Bases légales et protection des données

L'indice des prix de la construction a pour bases légales la Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF), de même que l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. Le relevé des prix de la construction est mentionné dans l'annexe de cette dernière ordonnance et la participation au relevé y est définie comme obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'organe responsable de l'enquête (OFS) observe les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi susmentionnée sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les données de nos fournisseurs sont traitées confidentiellement et utilisées uniquement à des fins statistiques.

Annexe 1

Les sept grandes régions officielles de la Suisse



Annexe 2

Structure générale et pondération des types d'objet de la statistique des prix de la construction

2.1 Construction de bâtiment à plusieurs logements (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	**100,0000**
2	**Bâtiment**	**81,5335**
20	Excavation	1,5307
21	Gros œuvre 1	32,5120
22	Gros œuvre 2	10,3465
23	Installations électriques	3,3567
24	Installations de chauffage, ventilation	5,0865
25	Installations sanitaires	9,4462
26	Installations de transports (ascenseurs)	2,1079
27	Aménagements intérieurs 1	10,4858
28	Aménagements intérieurs 2	6,6612
4	**Aménagements extérieurs**	**3,3844**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**15,0821**
53	Assurances	0,2932
54	Financement à partir du début des travaux	5,5993
59	Compte d'attente pour honoraires	9,1896

2.2 Construction de bâtiment à plusieurs logements en bois (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**0,9569**
2	**Bâtiment**	**74,2539**
20	Excavation	1,2627
21	Gros œuvre 1	29,3608
22	Gros œuvre 2	9,3949
23	Installations électriques	3,2265
24	Installations de chauffage, ventilation	4,6418
25	Installations sanitaires	7,7256
26	Installations de transports (ascenseurs)	0,3041
27	Aménagements intérieurs 1	12,2714
28	Aménagements intérieurs 2	6,0661
4	**Aménagements extérieurs**	**4,2235**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**20,5657**
53	Assurances	0,3224
54	Financement à partir du début des travaux	6,0922
59	Compte d'attente pour honoraires	14,1511

2.3 Construction de maison individuelle (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	**100,0000**
2	**Bâtiment**	**79,8025**
20	Excavation	0,9844
21	Gros œuvre 1	27,7303
22	Gros œuvre 2	14,3640
23	Installations électriques	5,7855
24	Installations de chauffage, ventilation	3,5155
25	Installations sanitaires	12,4939
27	Aménagements intérieurs 1	8,6888
28	Aménagements intérieurs 2	12,2401
4	**Aménagements extérieurs**	**8,5924**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**11,6051**
53	Assurances	0,2664
54	Financement à partir du début des travaux	4,0322
59	Compte d'attente pour honoraires	7,3065

2.4 Construction de bâtiment administratif (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**10,0173**
2	**Bâtiment**	**71,8435**
20	Excavation	1,5799
21	Gros œuvre 1	15,0077
22	Gros œuvre 2	22,5193
23	Installations électriques	5,2252
24	Installations de chauffage, ventilation	9,4417
25	Installations sanitaires	1,7833
26	Installations de transports (ascenseurs)	0,9915
27	Aménagements intérieurs 1	9,6449
28	Aménagements intérieurs 2	5,6500
4	**Aménagements extérieurs**	**3,7858**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**14,3534**
53	Assurances	0,2308
54	Financement à partir du début des travaux	2,1936
59	Compte d'attente pour honoraires	11,9290

2.5 Construction de halle industrielle (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**3,5345**
2	**Bâtiment**	**74,5400**
20	Excavation	1,5442
21	Gros œuvre 1	36,2977
22	Gros œuvre 2	9,1509
23	Installations électriques	8,8113
24	Installations de chauffage, ventilation	7,6792
25	Installations sanitaires	1,5276
27	Aménagements intérieurs 1	5,1418
28	Aménagements intérieurs 2	4,3873
4	**Aménagements extérieurs**	**4,4456**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**17,4799**
53	Assurances	0,1739
54	Financement à partir du début des travaux	1,1550
59	Compte d'attente pour honoraires	16,1510

2.6 Rénovation de bâtiment à plusieurs logements (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 2, 4, 5)	**100,0000**
2	**Bâtiment**	**83,1376**
21	Gros œuvre 1	28,8798
22	Gros œuvre 2	10,2023
23	Installations électriques	2,4207
24	Installations de chauffage, ventilation	7,4965
25	Installations sanitaires	16,0671
27	Aménagements intérieurs 1	11,4467
28	Aménagements intérieurs 2	6,6245
4	**Aménagements extérieurs**	**1,8024**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**15,0600**
53	Assurances	0,0890
54	Financement à partir du début des travaux	2,1232
59	Compte d'attente pour honoraires	12,8478

2.7 Rénovation de bâtiment administratif (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 2, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**6,1944**
2	**Bâtiment**	**71,0503**
21	Gros œuvre 1	24,4839
22	Gros œuvre 2	2,3712
23	Installations électriques	10,1534
24	Installations de chauffage, ventilation	13,8011
25	Installations sanitaires	2,4333
26	Installations de transports (ascenseurs)	1,5488
27	Aménagements intérieurs 1	9,3241
28	Aménagements intérieurs 2	6,9345
4	**Aménagements extérieurs**	**4,1475**
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**18,6078**
53	Assurances	0,0771
59	Compte d'attente pour honoraires	18,5307

2.8 Construction de route (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**2,1322**
4	**Aménagements extérieurs**	**85,8678**
42	Jardins	0,0930
44	Installations	6,7190
46	Petits tracés	79,0558
461	*Terrassements*	*27,5810*
462	*Petits ouvrages en béton*	*4,3380*
463	*Travaux de superstructures*	*26,0779*
464	*Assainissements*	*16,6732*
465	*Conduites industrielles, canalisations*	*4,3857*
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**12,0000**
59	Compte d'attente pour honoraires	12,0000

2.9 Construction de passage inférieur (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**20,1748**
4	**Aménagements extérieurs**	**69,1109**
42	Jardins	0,6031
44	Installations	1,1918
47	Petits ouvrages d'art	67,3160
471	*Excavation*	*10,1844*
472	*Structure porteuse*	*44,0228*
473	*Travaux de superstructures*	*8,6544*
474	*Assainissements*	*1,4935*
475	*Conduites industrielles, canalisations*	*0,5814*
478	*Second œuvre*	*2,3795*
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**10,7143**
59	Compte d'attente pour honoraires	10,7143

2.10 Construction de paroi antibruit (octobre 2010=100)

N° CFC	Frais	Pondération en %
	Frais totaux (CFC 1, 4, 5)	**100,0000**
1	**Travaux préparatoires**	**23,6214**
4	**Aménagements extérieurs**	**58,3786**
47	Petits ouvrages d'art	58,3786
471	*Excavation*	*1,5295*
472	*Structure porteuse*	*44,3119*
473	*Travaux de superstructures*	*10,0089*
474	*Assainissements*	*1,3923*
475	*Conduites industrielles, canalisations*	*1,1360*
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**18,0000**
59	Compte d'attente pour honoraires	18,0000

Annexe 3

Pondérations en % des grandes régions dans le cadre de la statistique des prix de la construction (octobre 2010=100)

Type d'objet	Suisse	Région lémanique	Espace Mittelland	Suisse du Nord-Ouest	Zurich	Suisse orientale	Suisse centrale	Tessin
Construction: total	**100,00**	**18,39**	**20,24**	**13,48**	**18,39**	**14,88**	**9,81**	**4,81**
Bâtiment	**100,00**	**18,80**	**19,96**	**14,23**	**19,08**	**14,71**	**9,13**	**4,09**
Nouvelle construction	100,00	18,43	19,22	15,23	17,09	15,27	10,23	4,53
Bâtiment à plusieurs logements	*100,00*	*15,98*	*17,07*	*13,31*	*23,05*	*14,25*	*11,41*	*4,93*
Bâtiment à plusieurs logements en bois	*100,00*	*22,35*	*29,86*	*9,74*	*10,70*	*16,78*	*10,15*	*0,42*
Maison individuelle	*100,00*	*21,00*	*20,42*	*16,69*	*9,90*	*17,86*	*7,64*	*6,49*
Bâtiment administratif	*100,00*	*23,65*	*15,12*	*24,16*	*13,78*	*9,72*	*9,33*	*4,24*
Halle industrielle	*100,00*	*16,26*	*25,65*	*14,66*	*9,02*	*21,85*	*10,40*	*2,16*
Rénovation, transformation	100,00	19,22	20,80	13,08	21,38	14,07	7,86	3,59
Bâtiment à plusieurs logements	*100,00*	*20,32*	*20,63*	*12,86*	*17,87*	*15,11*	*9,68*	*3,53*
Bâtiment administratif	*100,00*	*17,71*	*21,05*	*13,38*	*26,18*	*12,65*	*5,37*	*3,66*
Génie civil	**100,00**	**16,65**	**21,41**	**10,30**	**15,48**	**15,62**	**12,70**	**7,84**
Construction de route	100,00	16,65	21,41	10,30	15,48	15,62	12,70	7,84
Construction de passage inférieur	100,00	16,65	21,41	10,30	15,48	15,62	12,70	7,84
Construction de paroi antibruit	100,00	16,65	21,41	10,30	15,48	15,62	12,70	7,84

Annexe 4

Liste des branches de la statistique des prix de la construction (octobre 2010=100)

N°	Libellé	N°	Libellé
1	Terrassements	22	Ascenseurs
2	Génie civil	23	Revêtements de sols
3	Maçonnerie et béton armé	24	Nettoyage du bâtiment
4	Chapes	25	Jardinage
5	Carrelages	28	Architecte
6	Echafaudages	30	Ingénieur électricien
7	Charpente	31	Ingénieur en chauffage et ventilation
88	Menuiserie (fenêtres)	32	Ingénieur sanitaire
9	Constructions métalliques	34	Banques
10	Ferblanterie	35	Assurances
11	Couverture	39	Façades
12	Etanchéités	41	Revêtements de sols sans joints
13	Plâtrerie	43	Pilotage, ancrage
14	Peinture	45	Ingénieur civil bâtiment
15	Stores	46	Ingénieur civil route
86	Installations électriques	47	Ingénieur civil passage inférieur
17	Installations de chauffage	48	Structures métalliques
18	Installations de ventilation	49	Faux-planchers techniques
89	Installations sanitaires	98	Faux-plafonds
91	Aménagements de cuisines	99	Menuiserie courante

Annexe 5

Exemple de formulaire de relevé des prix de la statistique des prix de la construction

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS
Division enquêtes auprès des entreprises

30001

Statistique des prix de la construction 03 Maçonnerie et béton armé

Période de relevé: **1er avril 2011**

Région de relevé: **Espace Mittelland, BE, FR, JU, NE, SO**

Délai de retour: **4 mars 2011**

Nous vous remercions de votre participation à notre enquête

Vous trouverez de plus amples informations sur notre statistique et sur les nouveaux types d'objet, dont les résultats seront publiés pour le première fois en juin 2011, dans notre Newsletter N° 9 : www.pco.bfs.admin.ch ➔ Publications

Sur ce même site vous trouverez de plus les résultats principaux de la statistique des prix de la construction à partir de 1998



Ce formulaire peut aussi être complété électroniquement ou son fichier SIA 451 téléchargé sur : **http://bfs.crb.ch**

Votre entreprise: Merci de nous communiquer les éventuels changements.

Nom	Entreprise Allanfranchini SA Maçonnerie – béton armé
Adresse	Rue de Maillefer 32
Localité	2900 Neuchâtel
Région de domicile	Espace Mittelland, BE, FR, JU, NE, SO
Personne de contact	Monsieur
Langue	français
N° de téléphone	032 / 465 13 01
OID	22132
E-mail	allansa@fne.ch

Pour informations: M. Eduard Schirach, tél.: 032/713 61 71 / fax: 032/713 63 87
E-mail: eduard.schirach@bfs.admin.ch

Statistique suisse des prix de la construction
03 Maçonnerie et béton armé

Nom: Allanfranchini SA **3000**
Région de domicile: Espace Mittelland, BE, FR, JU, NE, SO

Nous vous demandons les prix que vous avez offerts pour un ouvrage situé dans votre région de domicile pendant la période de relevé (voir page 1).

Situation de l'ouvrage:
- Code postal _____
- Canton _____
- Localité _____

Prix offerts:
- Date _____
- Montant de vos travaux _____

Conditions:
- Rabais % _____
- Escompte % _____

Indications:
- Remplissez **les chapitres CAN** correspondant à votre activité.
- Dans ces chapitres-là, remplissez, si possible, **toutes les positions.**
- Les prix communiqués doivent être des **prix unitaires.**
- Les prix ne doivent **pas comprendre la TVA.**

Raison de la variation des prix:
- Variation des prix des matériaux ☐
- Variation des prix de la main d'oeuvre ☐
- Variation des conditions du marché ☐

Prix unitaires moyens en suisse et dans les grandes régions

Dès à présent, vous les trouverez, pour tous les secteurs d'activité, sur notre portail internet :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.Document.131711.xls

Statistique suisse des prix de la construction
03 Maçonnerie et béton armé

30001

CAN: 237 F 05 (V'11)
Canalisations et évacuation des eaux

			Quantité	U	Prix unitaire
200		**Terrassements**			
221	.121	Excavation de tranchées ou de fouilles en pleine masse, à parois verticales. Dans sol normalement exploitable à la pelle mécanique. Exécution à la machine. Avec embarras d'étais à partir de m 1,50 de profondeur. Profondeur m 1,51 à 2,00.	150	m3	
231	.101	Excavation de tranchées ou de fouilles en pleine masse, à parois obliques. Dans sol normalement exploitable à la pelle mécanique. Exécution à la machine. Profondeur jusqu'à m 1,50.	150	m3	
252		Transports à l'intérieur et à l'extérieur du chantier, y compris déchargement. Métré: volume théorique. Au lieu de déchargement du maître de l'ouvrage. Taxes de dépôt non comprises.			
	.112	Distance m 101 à 200.	255	m3	
	.121	Distance m 15'00 à 20'000.	45	m3	
262	.113	Taxes et mis en place au dépôt. Taxes pour dépôt ou pour remise de matériaux, mise en place au dépôt non comprise. Au dépôt de l'entrepreneur. Matériaux non souillés. Matériaux d'excavation.	45	m3	
400		**Systèmes de canalisation**			
451	.113	Fourniture et pose de tubes en polyéthylène T-PE. T-PE avec E, étanchement élastique. Rigidité annulaire nominale SN 2, série de tubes S 16. DN/OD 160.	150	m	
462	.112	Fourniture et pose de drains D-PVC-U et de tubes d'infiltration TI-PVC-U. D-PVC-U, avec E. Rigidité annulaire nominale SN 2, série de tube SDR 51. DN/OD 125.	70	m	
600		**Regards et cheminées d'évacuation en éléments préfabriqués**			
611	.123	Fourniture et construction de regards de visite RV en éléments préfabriqués en béton. Fonds de regards en béton coulé sur place ou en éléments préfabriqués. DN 800, avec tête tronconique (cône) DN 800/600. Classe de résistance 60. Profondeur de regard m 1,01 à 1,50. Y compris cunette et couvercle en fonte, charge par roue 15 t.	5	p	
800		**Enrobages, remblais et travaux accessoires**			
812		Fourniture de matériaux. Métré : volume théorique. Matériaux primaires. Groupe (1).			
	.111	Sable.	25	m3	
	.116	Gravier. Gravier rond, 16/32.	20	m3	
821	.201	Enrobages de tuyaux/tubes. Mise en œuvre et compactage de matériaux d'enrobage de tuyaux/tubes. Fourniture de matériaux, sou-par. 810. Métré : volume théorique. Gravier, sable, gravillon et matériaux de recyclage.	45	m3	
822	.113	Enrobages de tuyaux/tubes. Fourniture, mise en oeuvre et compactage de béton de propreté, de béton pour lit de pose et de béton d'enrobage. Métré : volume théorique. Béton avec matériaux primaires. CEM I 42,5 kg/m3 250.	45	m3	
832	.101	Remblais. Remblayage avec matériaux en dépôt latéral ou avec matériaux d'apport, y compris léger compactage. Métré : volume théorique. A la machine. Matériaux d'excavation.	225	m3	

Statistique suisse des prix de la construction
03 Maçonnerie et béton armé

30001

CAN: 241 F 04 (V'11)
Constructions en béton coulé sur place

	100		**Travaux préliminaires**			
	121	.112	Béton de propreté, de remplissage et de coffrage. Mise en place de béton de propreté sur plate-forme. Y compris fourniture et compactage. Horizontalement ou avec pente sur 1 côté jusqu'à % 5,0. Béton, CEM kg/m3 150, granulat matériau primaire. Diamètre nominal du grain maximal D_max. 32. Epaisseur mm 51 à 100.	270	m2	
	200		**Coffrages (1)**			
	212	.112	Coffrages pour fondations, entretoises, radiers et dalles de transition. Coffrages pour semelles de fondation isolées rectangulaires. Type 1. Hauteur constante. Hauteur de coffrage m 0,26 à 0,50.	6	m2	
	216	.111	Coffrages pour fondations, entretoises, radiers et dalles de transition. Coffrages pour radiers, dalles de transition et dalles sur pieux. Type 1. Hauteur constante. H coffrage jusqu'à m 0,50.	21	m2	
	231		Coffrages pour parois/murs et murs de soutènement. Coffrages verticaux pour parois/murs et murs de soutènement. 2 faces. Type 2. Hauteur de coffrage m 2,51 à 3,50.			
		.114	Grande étape	820	m2	
		.115	Petite étape	20	m2	
	251	.231	Coffrages pour piliers et compléments de têtes de pieu. Coffrages pour piliers de section carrée ou rectangulaire constante. Plus de 5 piliers de mêmes dimensions. Type 2, h m 2,51 à 3,50. Section jusqu'à m2 0,100.	32	m2	
	300		**Coffrages (2)**			
	311	.122	Coffrages pour escaliers et paliers. Coffrages pour volées d'escalier rectilignes. Type 2. Avec coffrage latéral sur 2 côtés. Hauteur d'étayage m 1,51 à 3,50. Largeur de volée jusqu'à m 1,50. Epaisseur de paillasse jusqu'à m 0,20. Hauteur de marche jusqu'à m 0,18.	55	m2	
	312	.112	Coffrages pour escaliers et paliers. Coffrages pour paliers d'escalier. La largeur du palier correspond à la plus petite dimension. Type 2. Avec coffrages de rive. Hauteur d'étayage m 1,51 à 3,50. Largeur de palier jusqu'à m 1,50. Ep. de palier jusqu'à m 0,25.	5	m2	
	321		Coffrages pour dalles de plancher et dalles de porte-à-faux (1). Coffrages pour sous-face horizontale de dalles de plancher. Type 2. Epaisseur de dalle jusqu'à m 0,35, sans contre-flèche. Hauteur d'étayage m 1,51 à 3,50.			
		.113	Grande étape	1'100	m2	
		.114	Petite étape	10	m2	
	500		**Armatures**			
	511		Aciers d'armature. Acier B500A. Fourniture et pose. Longueurs fixes (1). d mm 16 à 22.			
		.116	Grande étape	12'000	kg	
		.121	Petite étape	500	kg	
	511		Aciers d'armature. Acier B500A. Fourniture et pose. BG 1 (1). d mm 16 à 22.			
		.136	Grande étape	7'500	kg	
		.141	Petite étape	500	kg	
S	521	.119	Treillis d'armature. Acier B500A. Fourniture et pose. Treillis sur stock non coupés, pour utilisation nécessitée pour la statique. Type de treillis pour parois/murs.	21'500	kg	

Statistique suisse des prix de la construction
03 Maçonnerie et béton armé

30001

		CAN: 241 F 04 (V'11) Constructions en béton coulé sur place (suite)	Quantité	U	Prix unitaire
600		**Béton (1)**			
611	.111	Béton pour fondations, radiers et dalles de transition. Béton pour semelles de fondation isolées rectangulaires. Surface horizontale ou avec pente sur 1 côté jusqu'à % 5,0. Type de béton NPK A. Jusqu'à m3/pce 0,5.	5	m3	
615	.112	Béton pour fondations, radiers et dalles de transition. Béton pour radiers, dalles de transition et dalles sur têtes de pieux, d'épaisseur constante. Fourniture, mise en place et compactage. Surface horizontale ou avec pente sur 1 côté jusqu'à % 5,0. Type de béton NPK A. Epaisseur de dalle m 0,21 à 0,30.	66	m3	
631		Béton pour parois/murs et murs de soutènement. Béton pour parois/murs et murs de soutènement sans fruit. Fourniture, mise en place et compactage. Hauteur de paroi/mur m 2,51 à 3,50. Type de béton NPK A. Epaisseur de paroi/mur m 0,21 à 0,25.			
	.212	Grande étape	85	m3	
	.214	Petite étape	5	m3	
651	.111	Béton pour piliers et complément de têtes de pieu. Béton pour piliers de section constante carrée, rectangulaire ou ronde. Fourniture, mise en place et compactage. Hauteur de pilier jusqu'à m 3,50. Type de béton NPK A. Section jusqu'à m2 0,100.	5	m3	
700		**Béton (2)**			
711	.101	Béton pour escaliers et paliers. Béton pour escaliers rectilignes. Fourniture, mise en place et compactage. Type de béton NPK A. Epaisseur de paillasse m 0,15 à 0,20.	8	m3	
712	.102	Béton pour escaliers et paliers. Béton pour paliers d'escaliers. Fourniture, mise en place et compactage. Type de béton NPK A. Epaisseur de palier m 0,21 à 0,30.	2	m3	
721		Béton pour dalles de plancher et dalles en porte-à-faux. Béton pour dalles de plancher. Fourniture, mise en place et compactage. Type de béton NPK A. Horizontales ou avec pente sur 1 côté jusqu'à % 5,0. Epaisseur de dalle m 0,21 à 0,30.			
	.104	Grande étape	275	m3	
	.105	Petite étape	5	m3	

		CAN: 314 F 04 (V'11) Maçonnerie			
100		**Maçonnerie de briques ou d'agglomérés**			
111		Briques de terre cuite MB et MBD. Maçonnerie de parpaings ordinaire en briques de terre cuite. Mur exécuté en même temps que le gros oeuvre; hourdage à joints pleins.			
	.132	d mm 140 à 160. h m 1,51 à 3,00.	760	m2	
	.142	d mm 165 à 185. h m 1,51 à 3,00.	405	m2	
112		Briques de terre cuite MB et MBD. Maçonnerie ordinaire en carreaux de terre cuite. Galandage exécuté après le gros oeuvre; hourdage à joints pleins.			
	.112	d jusqu'à mm 65. h m 1,51 à 3,00.	70	m2	
	.122	d mm 70 à 85. h m 1,51 à 3,00.	70	m2	

Statistique suisse des prix de la construction
03 Maçonnerie et béton armé

30001

		CAN: 314 F 04 (V'11) **Maçonnerie (suite)**	Quantité	U	Prix unitaire
131		Briques silico-calcaires MK et MKD. Maçonnerie de parpaings ordinaire en briques silico-calcaires. Mur exécuté en même temps que le gros œuvre; hourdage à joints pleins.			
	.122	d mm 115 à 135. h m 1,51 à 3,00	40	m2	
	.132	d mm 140 à 160. h m 1,51 à 3,00	205	m2	
200		**Prestations supplémentaires et complémentaires à la maçonnerie**			
223	.201	MK et MKD: prestation supplémentaires, doublage de têtes de dalles. Prestation supplémentaires pour qualité supérieure de surface et pour traitement de surface de maçonnerie. Pour maçonnerie restant apparente. Pour toute épaisseur et hauteur de mur.	500	m2	
600		**Isolations**			
621	.125	Isolations contre murs et plafonds. Panneaux isolants fixés sur maçonnerie. Panneaux de laine minérale. Laine de roche, avec barrière vapeur, masse volumique env. kg/m3 32. d mm 180	580	m2	
800		**Travaux accessoires supplémentaires au second oeuvre**			
856	.106	Petits forages. Forage à la carotteuse sans percussion. Longueur de forage. Dans béton armé ou non. Diamètre mm 126 à 150.	6	m	
		CAN: 315 F 07 (V'11) **Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie**			
800		**Montage**			
842		Eléments complémentaires. Escaliers et paliers. Volées.			
	.102	Dimensions lxbxh cm 242x120x350. Y compris fourniture.	2	p	
	.103	Dimensions lxbxh cm 485x120x270. Y compris fourniture.	3	p	
843	.001	Eléments complémentaires. Eléments de gaines. Dimensions lxbxh cm 190x220x300. Poids, kg/p 7'600. Y compris fourniture.	5	p	

Votre entreprise a-t-elle obtenu les travaux aux conditions mentionnées en page 2:

Oui ☐

Non ☐

Si non, veuillez indiquer le rabais supplémentaire qu'elle aurait consenti pour obtenir les travaux:

Rabais supplémentaire %

Merci de votre collaboration et de nous avoir communiqué vos prix du marché !